

Objet : Restrictions d'utilisation AD Avord LFOA cause travaux de rénovation de la plateforme (PHASE 2)
En vigueur : Du 01 février au 11 juillet 2021

PRÉAMBULE :

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de la plateforme aéronautique et du futur déploiement de l'Airbus A330-200 MRTT¹ sur la base aérienne 702 d'Avord, une réfection complète du revêtement de surface, de l'alimentation électrique et du balisage de la plateforme aéronautique modifie par tranches successives les portions de pistes disponibles et les voies de circulation utilisables.

Ce chantier de grande ampleur s'étale sur une période de 24 mois à compter du 05 octobre 2020.

DESCRIPTION :

Les travaux se dérouleront en cinq phases jusqu'à juillet 2022, la première et la quatrième phase étant divisées en 3 sous phases (phases 1a à 1c et phases 4a à 4c). Les réserves sont prévues d'être levées fin septembre 2022. Pour chacune des phases, une description sera publiée par SUP AIP. Ci-après la description de la deuxième phase dont la durée théorique est de quatre mois avec une possible extension d'un mois. **Les dates de début et de fin de cette phase seront confirmées par NOTAM.**

Phase 2 :

Présence de personnes et de matériels de chantier sur la portion Ouest de la piste :

- plans de roulage modifiés, suivre les instructions du contrôle ;
- bretelles Alpha 2, Bravo 4 et Bravo 5 fermées ;
- parking ZA2 inaccessible.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entraîner des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Cause présence de PAPI de campagne, d'un balisage de campagne BI² et seuils de piste décalés :

QFU 06 en service :

- o les procédures RWY 06, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL³ ;
- o les procédures RWY 24, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL et suivies obligatoirement d'une MVL pour poser en QFU 06 ;
- o les décollages RWY 06 ne pourront se faire qu'à vue (conditions VFR spécial minimum : visibilité \geq 3 000 m et plafond \geq 800 ft).

QFU 24 en service : approches aux instruments contre-QFU obligatoires :

- o les procédures RWY 06, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL et suivies obligatoirement d'une MVL pour poser en QFU 24.

¹ Multi-Role Transport Tanker – avion multi rôles de ravitaillement en vol et de transport

² Basse intensité

³ Manœuvre à Vue Libre

- les procédures RWY 24, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont inutilisables ;
- les minima au décollage RWY 24 sont : RVR 800 m minimum.

Cause retrait du LOCALIZER, les procédures RWY 24 utilisant l'ILS, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont inutilisables.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500 ft AGL en dehors des phases de décollage et d'atterrissage.

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés :

MIAC 2 :

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	volet MIL B « PAR RWY 06 »	X	
	volet MIL C « TACAN RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL
	volet MIL D « RNP RWY 06 »		
	volet MIL E « ILS Z RWY 24 »	X	
	volet MIL E « LOC Z RWY 24 »	X	
	volet MIL F « ILS Y RWY24 »	X	
	volet MIL F « LOC Y RWY24 »	X	
	volet MIL G « PAR RWY 24 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06 et soumis à accord du chef de quart
	volet MIL H « TACAN RWY 24 »		
	volet MIL K « RNP RWY 24 »		
	volet MIL J « NDB RWY 24 »		
24	volet MIL B « PAR RWY 06 »	X	
	volet MIL C « TACAN RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL et suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24
	volet MIL D « RNP RWY 06 »		
	volet MIL E « ILS Z RWY 24 »	X	
	volet MIL E « LOC Z RWY 24 »	X	
	volet MIL F « ILS Y RWY24 »	X	
	volet MIL F « LOC Y RWY24 »	X	
	volet MIL G « PAR RWY 24 »	X	
	volet MIL H « TACAN RWY 24 »	X	
	volet MIL K « RNP RWY 24 »	X	
	volet MIL J « NDB RWY 24 »	X	

MIAC 4 :

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	volet 05 « TACAN "S" PAR RWY 06 »	X	
	volet 06 « TACAN "S" RWY 06 »		jusqu'à 600ft mini
	volet 07 « HPMA TACAN "S" LOC RWY 24 »	X	
	volet 08 « TACAN "S" PAR RWY 24 »		jusqu'à 600ft mini suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06 et soumis à accord du chef de quart
	volet 09 « TACAN "S" RWY 24 »		
24	volet 05 « TACAN "S" PAR RWY 06 »	X	
	volet 06 « TACAN "S" RWY 06 »		jusqu'à 600ft mini et suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24
	volet 07 « HPMA TACAN "S" LOC RWY 24 »	X	
	volet 08 « TACAN "S" PAR RWY 24 »	X	
	volet 09 « TACAN "S" RWY 24 »	X	

IAC :

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	« RNP RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL
	« ILS y RWY 24 »	X	
	« LOC y RWY 24 »	X	
	« ILS RWY 24 »	X	
	« LOC RWY 24 »	X	
24	« RNP RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24
	« ILS y RWY 24 »	X	
	« LOC y RWY 24 »	X	
	« ILS RWY 24 »	X	
	« LOC RWY 24 »	X	

Divers procédures :

- ILS RWY 24 hors service ;
- Présence d'un brin d'arrêt situé à environ 300 m de l'extrémité de la piste en service ;
- Missions d'entraînement « tour de piste » interdites ;
- Minima au décollage :
 - o RWY 06 : à vue (conditions VFR spécial mini visibilité \geq 3 000m et plafond \geq 800 ft) ;
 - o RWY 24 : RVR de 800 m minimum.
- Procédures d'alignement :
 - o RWY 06 : distance restante au décollage depuis la bretelle B3 : 1525 m ;
 - o RWY 24 : pas d'alignement depuis une bretelle intermédiaire ; remontée de piste obligatoire.
- Atterrissages et décollages interdits si vent traversier supérieur à 25 kt piste sèche et 20 kt piste mouillée pour tous les appareils ;
- pour les aéronefs gros porteurs, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB) à ba702-ops.dv.fct@intradef.gouv.fr TEL : 02 48 68 40 54 afin de confirmer les possibilités de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage, des temps de remontées et l'obligation de demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage :

- utilisation de PAPI de campagne 3° RWY 06 et RWY 24, calibrés sur l'E-3F comme aéronef de référence ;
- balisage lumineux de campagne de basse intensité (BI) blanc installé de part et d'autre de la piste ;
- présence de feux de seuils de piste verts /fin de piste rouges non encastrés ;
- balises rétro-réfléchissantes bleues installées sur les voies de circulation ;
- absence des panneaux indicateurs distances restantes piste.

Obstacles :

- des plots rouge et blanc équipés d'un éclairage rouge H24 sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Régulations :

- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations nécessite :
 - o le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
 - o l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

Caractéristiques physiques des pistes :

TODA = TORA = LDA = ASDA : 2200 m

Largeur de piste : 45 m

Coordonnées seuil RWY 06 : 47°03'18.27029"N 002°37'48.38004" E

Coordonnées seuil RWY 24 : 47°03'53.48622"N 002°39'19.01304" E

ANNEXE/APPENDIX – Descriptif des travaux / Chart showing the closed areas

